

## **Renforcement de Capacité des OPA pour l'implantation d'un service financier rural basé sur les ABCP**

### **Préambule**

Les présents termes de référence (TdR) présentent les modalités pour le recrutement d'un prestataire de service en vue du renforcement des capacités des organisations paysannes pour l'implantation d'un service financier rural basé sur les ABCP présentes dans ces organisations

### **1- Contexte**

Le programme PAGAI vise à rapprocher les services et politiques agricoles aux besoins et initiatives des exploitations familiales en mettant l'accent sur la responsabilisation des acteurs haïtiens du système agricole et sur la valorisation de leurs initiatives, pour arriver à assurer la sécurité alimentaire et l'augmentation des revenus des exploitations agricoles. Le programme est financé par la Coopération Suisse, dans le cadre d'un appui à l'État Haïtien (/Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural, MARNDR), et exécuté par le Consortium AVSF-HELVETAS-GRAMIR, en partenariat avec la Direction de l'Innovation. PAGAI se déroulera sur une période 12 années (2018 – 2029). Le Consortium a un mandat d'intervention, au cours de la première phase (2018-2022), dans les départements du Sud et de la Grand'Anse et concentrera ses actions clés dans les communes de Les Anglais, Chardonnières (Sud) et Beaumont, Roseaux (dans la Grand'Anse). PAGAI est organisé autour de 4 composantes.

#### **Composante 1 : Renforcement et mise en réseau des organisations paysannes**

Cette composante contribuera à : 1) la structuration et renforcement de la gouvernance interne des organisations paysannes 2) la mise en réseau et développement de compétences en concertation et dialogue politique 3) l'accompagnement des organisations paysannes dans le développement de services agricoles adaptés et durables 4) le renforcement de capacités des femmes pour augmenter leurs participations dans les espaces de décision des organisations

#### **Composante 2 : Promotion des innovations agricoles**

Cette composante vise à soutenir : 1) le développement de capacités locales en innovation, pour porter des solutions techniques et organisationnelles adaptées aux besoins des exploitantes et exploitants agricoles 2) l'appui au développement de plateforme départementale de diffusion d'innovations agricoles

#### **Composante 3 : Concertation et dialogue politique**

Cette composante cherche à promouvoir : 1) la création d'espaces de concertation au niveau local et départemental 2) l'accompagnement des acteurs du système agricole, particulièrement des organisations paysannes, dans l'élaboration de propositions pour l'amélioration de l'agriculture paysanne 3) l'accompagnement des organisations paysannes dans la participation et/ou l'organisation des fora (multi-acteurs) au niveau départemental, interdépartemental ou national, sur des thématiques agricoles et du monde rural

#### **Composante 4 : Promotion de l'équité de genre**

Cette composante favorisera : 1) le développement d'actions spécifiques sur la problématique hommes-femmes, dans les ménages, les organisations paysannes et la société 2) la promotion de la participation des femmes dans les espaces de décisions, au niveau des organisations paysannes, des espaces de concertation, etc.

Le secteur agricole en Haïti joue un rôle primordial dans l'économie haïtienne, contribuant à 50% de l'emploi total et 75% de l'emploi dans les ménages à faible revenu en zone rurale avec plus d'un million d'exploitations agricoles. L'apport de l'agriculture au PIB national a cependant diminué de façon constante ces dernières années, en effet, si à la fin des années 1980 sa contribution représentait 38%, aujourd'hui, elle couvre à peine 20 %.

L'étude réalisée par le KNFP a permis de préciser la situation des ABCP dans les communes partenaires du PAGAI. Un total de 544 ABCP ont été recensées à travers la zone de l'étude. Ces ABCP sont réparties en quatre formes : MUSO (Mutuelle de Solidarité), AVEC (association villageoise d'épargne et de crédit), MIKOP, SPC (sere pou chofe).

Sur les 544 ABCP recensées au cours de l'étude, plus de 54% soit 297 ont été dénombrées au sein des OP partenaires de PAGAI.

Les MUSO ont été les premières formes apparues au début des années 2000. Après les MUSO, une deuxième forme de groupe solidaire connue sous le nom de Sere pou Chofe (SPC) a été introduite dans la zone de la Grand'Anse. Enfin, en 2014 la Care-Haïti a intégré une nouvelle forme d'ABCP dans la zone, à savoir les AVEC. Toutes ces formes d'ABCP constituent des initiatives pour apporter une réponse aux difficultés d'accès au financement rencontrées par les communautés marginalisées. Fort des résultats constatés sur le terrain, les gens des communautés se sont appropriés de cette dynamique et ont commencé à créer d'autres groupes en l'absence même d'appui initial. De même, à Beaumont les coopératives caféières expérimentent récemment une nouvelle forme dénommée MIKOP ; celle-ci inconnue à travers tout le pays n'existe que dans cette commune. Elle est une initiative des dirigeants de ces coopératives qui intègre à la fois le mode de fonctionnement des MUSO et des AVEC.

L'âge des ABCP existant actuellement dans la zone d'étude (ou tout au moins dans les OPA partenaires de PAGAI) varie entre 1 mois à 6 ans pour les AVEC, 1 mois à 3 ans pour les SPC, et 3 mois à 12 ans pour les MUSO.

Les agriculteurs haïtiens, les membres des OPA restent les principaux financeurs de leurs activités. Les MUSO et autres ABCP peuvent permettre d'apporter dans une certaine mesure un financement additionnel en considérant que la majorité des fonds alloués au crédit dans ces structures sont destinés au commerce. Par ailleurs l'apport de fonds extérieur dans les programmes de subvention a facilité la mise en culture de plus de surface par les agriculteurs. Donc, la disponibilité de fonds extérieur est un levier pour la réalisation d'une campagne de plus grande ampleur.

Les institutions d'état (BCA) dédiées au crédit agricole dispose de peu de moyen (enveloppe de 50 millions de gourde pour le crédit agricole). Les caisses populaires sont aussi présentes sur le marché du crédit agricole avec aussi peu d'impact dû à la faiblesse de leur portefeuille de crédit agricole.

La création, la multiplication des ABCP est dans certains cas une réponse à ce besoin de financement. L'utilisation à des fins agricoles est faible. Il faudrait trouver les moyens pour

mettre ces structures en capacité de participer au financement de l'agriculture qui correspond au premier poste des besoins de financement exprimés.

Pour le faire les ABCP doivent rechercher des fonds externes à leur mouvement. Dans l'ensemble des communes, elles n'ont pas de stratégie de refinancement. Il faut souligner l'exception de REMUFADA dans les Anglais. Les fonds mobilisés restent faibles dans ce cas.

Il devient impératif alors que les ABCP et les réseaux d'ABCP aient accès à d'autres capitaux. Ceci pourrait se faire dans le développement d'articulation avec des IMF présents dans les zones qui permettraient de capter l'épargne urbaine des communes rurales et de profiter de ce canal pour avoir accès à des fonds additionnels permettant de financer à des taux préférentiels l'activité agricole comme ceci est le cas avec des dispositions prises par la BRH. Il pourrait s'agir de créer des caisses populaires dans les communes qui y sont dépourvues et dont la quantité potentielle d'épargnant pourrait donner un sens à cette démarche

## **2- Objectifs et résultats attendus**

### **Objectif Général du mandat de renforcement des capacités et d'accompagnement**

Contribuer au fonctionnement durable d'organisations paysannes capables d'être les porteuses de service utile à la communauté et de servir de porte parole pour la prise en compte des besoins dans les politiques publiques

### **Objectif spécifique**

Créer un réseau financier capable de mobiliser l'épargne locale et externe pour financer les systèmes de production des exploitants agricoles familiales

## **3- Résultats attendus**

- I. Les OPA sont accompagnées pour le développement de nouvelles ABCP
- II. Les capacités de gestion et de financement des ABCP sont renforcées.
- III. Les réseaux existants sont renforcés dans leur capacité de gestion de leur portefeuille de crédit.
- IV. Des réseaux d'ABCP sont développés au niveau des communes et servent de caisse et d'interface pour le refinancement des MUSO.
- V. Les ABCP et les OPA de Les Anglais sont accompagnés dans la création d'une caisse populaire dans leur commune.
- VI. Les ABCP développent des outils pour un financement durable des activités agricoles (rentables) ;
- VII. Des pistes de collaboration entre les ABCP et les Caisses populaires sont identifiées/testées pour un refinancement des MUSO.

## **4- Mandat et tâches du prestataire**

- **Développer la capacité des réseaux d'OPA à accompagner les ABCP de leurs membres** : Cela consistera à former des formateurs de formateurs pour accompagner les OPA dans la mise en place de nouvelles ABCP ; formateurs qui auront la capacité de les entraîner dans l'utilisation des outils financiers.
- **Accompagner la formation de ressources humaines pour le développement d'ABCP** : pour être efficace dans leur fonctionnement les ABCP doivent améliorer leurs capacités de gestion organisationnelle et surtout de gestion financière. L'accent sera mis sur les

ressources humaines de proximité pour réduire le temps de déplacement d'une OPA à une autre

- **Renforcer la capacité des ABCP déjà présent dans les OPA**, : cette démarche vise à résoudre les problèmes de faiblesse pointée dans la gestion financière et l'application des normes.
- **Stimuler le renforcement et la création d'ABCP dans les OPA proches quand il n'existe pas de réseaux dans la commune** : La création d'autres ABCP dans la proximité des OPA sélectionnées pour l'accompagnement par PAGAI permettra de valoriser au mieux les ressources locales formées. La mise en réseau reposera sur une plus grande densité d'ABCP
- **Développer la capacité des réseaux d'ABCP à accompagner leurs membres** : de même pour les réseaux d'OPA, il faudrait mettre les réseaux d'ABCP en mesure d'accompagner leurs membres dans le financement de leurs activités économiques, en particulier les activités agricoles rentables. Cette capacité résidera tant aux niveaux des ressources humaines que financières.
- **Développer les relations entre les réseaux et les IMF locales pour accéder aux financements** : les réseaux d'OPA ayant eu des appuis en fonds ont pu soutenir certaines ABCP dans les limites des disponibilités. Les réseaux d'ABCP peuvent mobiliser les fonds internes pour créer un fond de refinancement. Cependant pour accéder à des fonds plus importants, les deux types de réseaux doivent développer des relations avec les IMF locales pour avoir accès à une épargne plus importante.
- **Accompagner les OPA et les ABCP dans la commune des Anglais dans le développement d'une caisse populaire** : le prestataire aide les parties prenantes à établir les conditions de faisabilité pour la création de la caisse et leurs donne un support pour l'élaboration des documents normatifs en vue de l'obtention d'une autorisation de fonctionnement auprès des autorités régulatrices.

## 5- Produits attendus

- Document d'évaluation des capacités des ABCP des organisations
- Le plan d'accompagnement des ABCP tenant compte de leurs situations respectives
- ABCP mettent au point des outils financiers adaptés et financent des activités de leurs membres, en particulier les activités agricoles rentables
- La faisabilité de la caisse populaire est établie et, si c'est faisable, la caisse est créée
- Les pistes de collaboration des ABCP et IMP sont identifiées et des partenariats sont établis
- Le rapport final du mandat

## 6- Profil du prestataire

Les compétences requises de la firme ou du/de la consultant-e :

- Une expertise avérée dans la création et le renforcement des capacités d'ABCP ;
- Des compétences en formation de parties prenantes ayant des profils diversifiés ;
- Une bonne connaissance de la problématique du financement agricole et rural ;
- Une bonne connaissance du secteur agricole et de ses enjeux.
- Une approche dans les interventions basées sur l'accompagnement et la participation en vue d'aboutir à une autonomisation des acteurs.

## **7- Echancier et modalité de paiement**

- 10% au démarrage
- 15% à la remise du plan d'accompagnement
- 30% à la réalisation des 50% des sessions la formation suivant le plan d'accompagnement élaboré
- 25% à la réalisation de 100% des sessions de formation, la mise en place d'outils financiers adaptés au financement des activités agricoles, l'établissement de partenariat entre les ABCP et les IMF ainsi que la finalisation des documents normatifs pour l'obtention de l'autorisation de fonctionnement de la caisse populaire
- 20% à la remise du rapport final du mandat

## **8- Documentation à consulter**

- Rapport d'étude du KNFP
- Les Diagnostics organisationnels réalisés dans les départements du Sud et de la Grand'Anse

## **9- Composition du dossier de l'offre**

Les dossiers d'offre doivent être composés d'une offre technique et financière bien détaillées.

### **L'offre technique présentera :**

- I. Commentaires des termes de référence
- II. Méthodologie proposée pour les activités de renforcement des capacités et d'accompagnement ainsi que pour la mise en place de caisse de crédit
- III. Programme prévisionnel des activités ainsi qu'un calendrier d'implémentation ;
- IV. Présentation de l'équipe avec leurs expériences professionnelles (les CV de chaque membre de l'équipe sont annexés).

### **L'offre financière présentera :**

- I. Les honoraires des consultants et les coûts de réalisation des séances de formation
- II. Le coût des matériels ;
- III. La proposition des modalités de paiement.

Les consultants ou firmes intéressés sont priés de faire parvenir leurs offres technique et financière au plus tard le 4 septembre 2020 aux adresses électroniques suivantes : [jeanedy.theard@helvetas.org](mailto:jeanedy.theard@helvetas.org), [theresejoanne.julien@helvetas.org](mailto:theresejoanne.julien@helvetas.org)